

## ATTESTATION D'ACCUEIL

*cerfa*

# ATTESTATION D'ACCUEIL

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Loi n°2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la Nationalité.

## INFORMATIONS RELATIVES À L'ATTESTATION D'ACCUEIL

L'attestation d'accueil est un document sécurisé, rempli et signé sur place à la mairie de la commune du lieu d'hébergement, pour toute personne qui souhaite accueillir un ou plusieurs ressortissants étrangers envisageant de venir en France pour effectuer un séjour à caractère familial ou privé n'excédant pas trois mois.

L'obligation de présenter l'attestation d'accueil s'applique à tous les étrangers, sauf les ressortissants de l'Union européenne et de l'espace économique européen. Il est conseillé d'observer un délai de 3 mois entre la date de la demande et la date d'arrivée de(s) l'invité(e)s, compte tenu des délais d'instruction, d'acheminement et de délivrance du visa.

### L'attestation d'accueil devra comporter :

- la durée et les dates exactes (arrivée et départ) du séjour.

La durée de l'accueil doit correspondre à la durée effective du séjour qui ne peut excéder 90 jours.

(La durée du séjour ne peut excéder la validité de la pièce d'identité présentée par l'hébergeant).

- L'état civil complet de la ou des personnes accueillie(s) (nom, prénoms, date et lieu de naissance, sexe, adresse à l'étranger, nationalité), le numéro de passeport (fournir une copie si possible).

*NB : le maire est susceptible de faire procéder à une visite du domicile du demandeur pour vérifier les conditions d'accueil.*

Pour les mineurs non accompagnés : autorisation parentale dont les signatures doivent être légalisées par les autorités compétentes du pays, précisant le nom et l'adresse de l'hébergeant, le lien de parenté, la durée et les dates exactes du séjour + copie de la pièce d'identité du responsable légal.

# liste des documents à fournir

## ORIGINAUX ET COPIES

| JUSTIFICATIFS D'IDENTITÉ                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| FRANÇAIS<br>ou RESSORTISSANTS UE                                                                                                     | ÉTRANGERS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <p>Carte nationale d'identité</p> <p>ou</p> <p>Passeport</p>                                                                         | <p>Une des pièces d'identité au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Titre de séjour en cours de validité et à jour à l'adresse de l'hébergement</b></li> <li>● Carte de séjour temporaire</li> <li>● Carte de résident</li> <li>● Carte de résidence d'Algérien</li> <li>● Carte de séjour de ressortissant de la CE (ou carte d'identité ou passeport du pays d'origine en cours de validité)</li> <li>● Récépissé de demande de renouvellement d'un des titres de séjours précités</li> <li>● Carte diplomatique</li> <li>● Carte spéciale délivrée par le Ministère des affaires étrangères (en cours de validité)</li> </ul> <p>ne seront pas acceptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autorisation provisoire de séjour</li> <li>- Récépissé de 1ère demande de titre de séjour</li> <li>- Récépissé de demande d'Asile</li> </ul> |
| JUSTIFICATIFS DE DOMICILE                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| PROPRIÉTAIRE                                                                                                                         | LOCATAIRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <p>Titre de propriété</p> <p>Certificat de conformité</p> <p>si l'acte ne mentionne que le terrain</p>                               | <p>Bail locatif</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Dernière quittance de loyer ou facture d'énergie ou de télécommunications                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES DU FOYER                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 3 derniers bulletins de salaire ou 3 derniers relevés d'Assedic ou justificatif de retraite mensuel                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Dernier avis d'imposition ou de non imposition du foyer                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| TAXE                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <p><b>Timbre fiscal de 30 €</b> (Non dématérialisé) Timbre papier</p> <p>(cette taxe est due même en cas de refus de la demande)</p> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

Aucune prestation sociale n'est prise en compte

## Comment prendre rendez-vous ?

- sur le site de la mairie de Rueil-Malmaison  
**villederueil.fr**

(rubrique démarches administratives/attestation d'accueil)

- au numéro suivant : 01 47 32 66 55

(de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi)

## Quand prendre rendez-vous pour le dépôt et le retrait de mon dossier ?

Les rendez-vous pour le DÉPÔT du dossier attestation d'accueil sont fixés :

le mardi-jeudi-vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30

le samedi de 8h30 à 11h30.

Les bureaux sont ouverts pour le RETRAIT de l'attestation d'accueil

le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

le mardi-mercredi-vendredi de 8h30 à 18h

le jeudi de 8h30 à 20h

le samedi de 8h30 à 12h30.

Attention, le demandeur doit se présenter personnellement  
au dépôt

## Quel est le délai d'instruction de mon dossier ?

Le délai d'instruction du dossier peut atteindre un mois.

### ATTENTION

Toute modification du formulaire, après signature,  
fera l'objet d'une nouvelle demande d'attestation d'accueil  
et sera soumise à la perception de la taxe de 30€.